

Des tribunaux de notre pays sont chargés uniquement de l'administration de la justice qu'il s'agisse de traiter avec des criminels ou de régler des différends commerciaux et financiers. Bannissons les grèves et confions les disputes ouvrières à des tribunaux de spécialistes particulièrement au courant de la vie sociale et économique de notre pays.

L'homme n'a jamais conçu de meilleur appareil que nos tribunaux pour s'occuper de l'application de la loi. Grâce à cet appareil, les affaires de la nation suivront un cours ininterrompu. Les syndicats et l'entreprise peuvent s'adresser successivement aux diverses cours d'appel avec l'assurance qu'en fin de compte la justice triomphera.

Les Canadiens font confiance au Parlement pour qu'il prenne des mesures efficaces qui réduiront sensiblement les conflits industriels. Je le répète, cette proposition ne concerne pas les intérêts légitimes des syndicats et de l'entreprise, mais vise plutôt à permettre des ententes fondées sur la justice et sur l'intérêt éclairé du public.

Le gouvernement a créé une commission indépendante des prix et des revenus chargée d'étudier les problèmes de la hausse des coûts et des prix et de faire enquête et rapport à ce sujet. La Commission a pour but de découvrir les faits, d'analyser les causes essentielles, les processus et les conséquences de l'inflation et d'informer le public et le gouvernement des méthodes capables d'améliorer nos performances économiques. J'espère que son influence sera telle que tous les Canadiens dans des positions clés seront bien informés des conséquences économiques de leurs actes et qu'ils seront plus modérés en fixant les prix et les revenus dans leur propre intérêt envisagé à long terme, ainsi que dans l'intérêt du pays tout entier.

J'espère que les mesures du gouvernement conformes aux principes recommandés par la motion, ainsi que les activités d'une commission indépendante des prix et des revenus susciteront un climat bien meilleur et propice à la paix industrielle au Canada en substituant la raison, la bonne volonté et la justice à ce qui est trop souvent la loi de la jungle. J'espère que les autres députés appuieront la motion.

**M. Cliff Downey (Battle River):** Monsieur l'Orateur, il me serait bien facile d'appuyer la motion du député d'Assiniboia (M. Douglas), car elle présente une solution possible et bien souvent pratique à l'un des grands maux qui accablent l'économie de nos jours, le droit de grève effréné, bien entendu, où l'on voit un syndicat se préoccuper uniquement de ses intérêts et de ceux de ses membres, sans nullement se soucier des répercussions de la grève sur le reste de la société ou sur l'ensemble de l'économie nationale.

On a souvent signalé, dans le passé, la façon dont un employeur, généralement une

grande compagnie, abusait de sa puissance à l'endroit de ses employés. La chose est reconvenue et s'est vraiment produite dans certains cas. Mais il appert maintenant, dans certains milieux, que c'est l'inverse qui se produit, que les travailleurs sont devenus trop puissants et abusent de leur pouvoir, abus dont ils accusaient autrefois leurs employeurs.

Mais on risque, en voulant résoudre ces problèmes, de rechercher des mesures directes et faciles, sans se préoccuper de leurs répercussions possibles. Bien des gens préconisent la libre entreprise pour eux-mêmes, mais réglementation et contrainte quand il s'agit des autres. Dans la région agricole d'où je viens, il m'a été donné de voir des gens de certains secteurs de l'agriculture prôner la création de règlements et de commissions pour d'autres secteurs de l'économie et la libre entreprise pour eux-mêmes.

En proposant une régie obligatoire dans le cas des syndicats de travailleurs, nous privions leurs membres d'un droit particulier fondamental. Il nous faut trouver une solution qui ne lèsera pas ce droit.

Je ne suis pas spécialiste en matière de relations ouvrières, mais il me semble que l'imposition de contraintes ne saurait être unilatérale. J'ai l'impression que le gouvernement, qui a déjà accompli certaines choses dans ce domaine, pourrait établir des principes directeurs en matière de prix et de salaires, pour indiquer les hausses et relèvements possibles de ce côté, s'efforçant du même coup de relier tout cela à la productivité.

Cela pourrait s'appliquer aux entreprises, aux grandes sociétés tout comme aux employés. Dans le cas des employeurs, il serait possible au gouvernement de contrôler les prix grâce à un ajustement des droits de douane. Nous devrions, me semble-t-il, réduire ceux-ci, les régulariser et importer des marchandises d'autres pays ce qui maintiendrait les prix, dans ce domaine, à un niveau raisonnable et concurrentiel. L'industrie en général devrait s'adapter à cette concurrence.

• (5.20 p.m.)

Les mêmes directives pourraient, semble-t-il, s'appliquer à la main-d'œuvre. Au cas où celle-ci ne se conformerait pas aux directives concernant l'augmentation des salaires alignée sur la productivité, le gouvernement veillerait à protéger les employeurs en cause et à les aider à chercher d'autres sources de main-d'œuvre. Cela exigerait toute une mise au point. Je me livre ici, je le sais, à une généralisation quelque peu hâtive mais je ne pense pas que nous puissions plus longtemps laisser à une main-d'œuvre irresponsable toute liberté de bloquer l'économie comme cela a été trop souvent le cas.